

Département de l'Eure

PREFECTURE DE L'EURE
28 MARS 2011
ARRIVEE

EPREVILLE PRES LE NEUBOURG

PLAN LOCAL D'URBANISME

PREFECTURE DE L'EURE
21 MARS 2011
ARRIVÉE

Pièce Annexe 5 – Documentation sur les essences locales, haies champêtres et arbres

CALDEA

Géomètres-Experts D.P.L.G.

Agence Eure

60A rue République – BP 57

27110 Le Neubourg

tél. : 02 32 35 10 88

fax : 02 32 35 50 21

Agence Seine maritime

27 cours Carnot – BP 90241

76502 Elbeuf

tél. : 02 35 05 59 60

fax : 02 35 33 60 44

Permanence

177 Grande Rue – BP 6

27520 Bourgheroulde-Infreville

tél. : 02 35 77 04 16

fax : 02 35 77 07 45

Elaboration du P.L.U.
prescrite le : 17 février
2005

Enquête publique sur
le projet de PLU:

du : 27 juin 2010
au : 27 juillet 2010

P.L.U. approuvé par
délibération du conseil
municipal du :
21 février 2011

CACHET DE LA MAIRIE

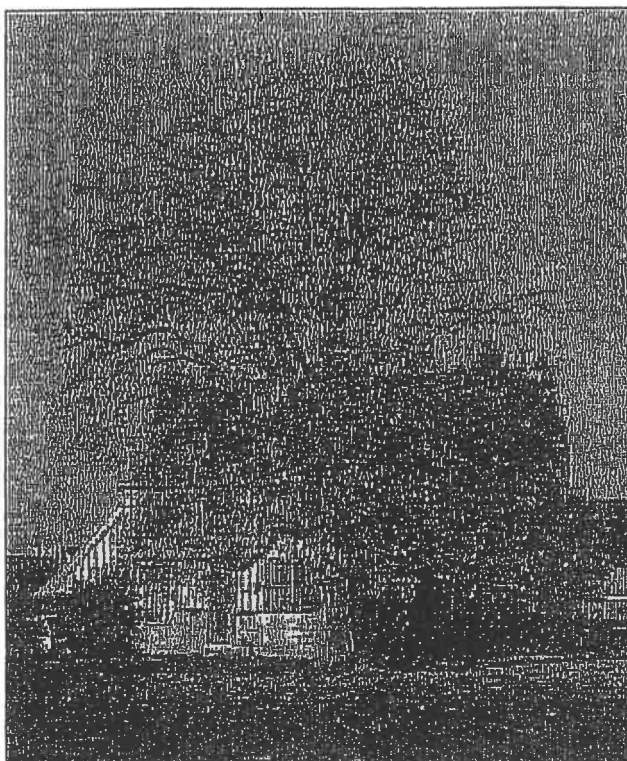


SIGNATURE

Les arbres : les choisir, les soigner

Les arbres sont-ils réellement menacés ?

D'apparence solide, les arbres sont sensibles aux agressions qu'ils subissent, ou, plus précisément, que nous leur faisons subir. D'abord, si nous les choisissons mal, ils ne seront pas adaptés au sol et au climat. Ils pousseront mal, et mourront prématurément. Le dénouement sera le même si nous les intoxiquons avec du désherbant ou du sel de déneigement. Enfin, si nous les taillons à mauvais escient, blessons leur tronc ou leurs racines, ils seront la proie de champignons lignivores (« mangeurs de bois ») et dépériront à plus ou moins long terme.



Un patrimoine : vieux frêne à fleurs.

Tous les arbres peuvent-ils pousser partout en Haute- Normandie ?

Non. Certains arbres exotiques ne résistent pas à nos gels hivernaux.

Exemples

Citrus (oranger, citronnier, etc.), cyprès de Provence, eucalyptus, pin maritime, pin parasol, plaqueminier (sauf peut-être en ville et dans la vallée de la Seine), séquoia toujours vert, lagerstroemia, olivier.

Chaque espèce – qu'elle soit indigène ou exotique – est plus ou moins adaptée à tel ou tel type de sol : humide ou sec,

N'oubliez pas, au moment de planter, que « petit arbre deviendra grand » !

Pour que vos arbres vous enchantent longtemps, et fassent de même avec les générations futures, choisissez les essences en fonction de la hauteur qu'elles sont censées atteindre et de l'espace disponible dans votre terrain.

Exemple

Ne pas planter à moins de 3-4 m d'un bâtiment pour un petit arbre, 5-7 m pour un arbre moyen et 12-15 m pour un grand arbre. Attention également aux lignes électriques et... à l'ombre portée sur le jardin des voisins.

Ainsi, les arbres n'occasionneront aucune gêne importante (point de vue, ombre, branches gênantes, etc.), et vous ne serez pas obligé de faire régulièrement des élagages coûteux et traumatisants, sans parler de la solution extrême que constitue l'abattage.

A moins que vous ne disposiez d'un véritable parc de plusieurs milliers de mètres carrés ou plus, cantonnez votre choix à la catégorie des arbres « petits à moyens » (cf. encadré).

Exemples

Arbres petits ou moyens à découvrir en Haute-Normandie : le saumonier, l'aulne à feuille en cœur, le frêne à fleurs, les sorbiers.

léger ou lourd, calcaire ou siliceux, etc. Au moment de planter, il s'agit donc pour vous de faire le bon choix, et pas seulement en fonction de vos coups de cœur ! Le tableau de la page suivante donne la liste des essences rustiques dans la région et indique les situations où elles donneront le meilleur d'elles-mêmes. Il ne comprend que des arbres ornementaux ou fruitiers, plantés dans les jardins et les espaces verts en isolés, en bouquets ou en alignement, à l'exclusion des essences purement forestières ou champêtres.

L'arbre, ses particularités, ses besoins

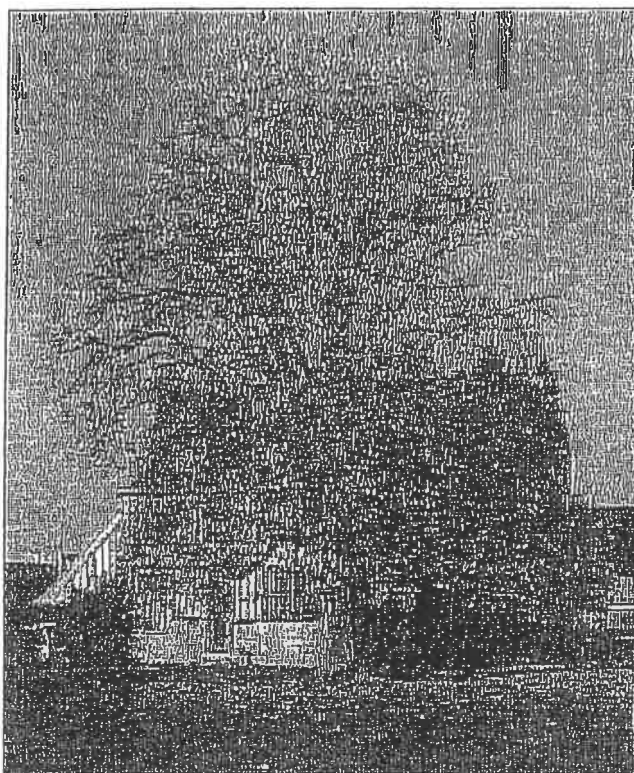
- L'arbre peut satisfaire tous ses besoins à partir de l'eau et des éléments minéraux puisés dans le sol, de l'oxygène et du gaz carbonique prélevés dans l'atmosphère, à condition, bien sûr, que l'intensité de l'éclairement et la température ambiante soient suffisantes.
- L'arbre se distingue des autres végétaux notamment par ses dimensions, sa pérennité et les associations qu'il entretient avec des champignons (mycorhizes).
- L'architecture de l'arbre est l'œuvre d'interactions permanentes entre les racines et les extrémités de la couronne.
- L'arbre possède des facultés d'adaptation extraordinaires, en particulier celle de reformer les parties détruites.

Les arbres :

les choisir, les soigner

● ● ● ● ●
Les arbres sont-ils réellement menacés ?

D'apparence solide, les arbres sont sensibles aux agressions qu'ils subissent, ou, plus précisément, que nous leur faisons subir. D'abord, si nous les choisissons mal, ils ne seront pas adaptés au sol et au climat. Ils pousseront mal, et mourront prématurément. Le dénouement sera le même si nous les intoxiquons avec du désherbant ou du sel de déneigement. Enfin, si nous les taillons à mauvais escient, blessons leur tronc ou leurs racines, ils seront la proie de champignons lignivores (« mangeurs de bois ») et dépériront à plus ou moins long terme.



Un patrimoine : vieux frêne à fleurs.

N'oubliez pas, au moment de planter, que « petit arbre deviendra grand » !

Pour que vos arbres vous enchantent longtemps, et fassent de même avec les générations futures, choisissez les essences en fonction de la hauteur qu'elles sont censées atteindre et de l'espace disponible dans votre terrain.

Exemple

Ne pas planter à moins de 3-4 m d'un bâtiment pour un petit arbre, 5-7 m pour un arbre moyen et 12-15 m pour un grand arbre. Attention également aux lignes électriques et... à l'ombre portée sur le jardin des voisins.

Ainsi, les arbres n'occasionneront aucune gêne importante (point de vue, ombre, branches gênantes, etc.), et vous ne serez pas obligé de faire régulièrement des élagages coûteux et traumatisants, sans parler de la solution extrême que constitue l'abattage.

À moins que vous ne disposiez d'un véritable parc de plusieurs milliers de mètres carrés ou plus, cantonnez votre choix à la catégorie des arbres « petits à moyens » (cf. encadré).

Exemples

Arbres petits ou moyens à découvrir en Haute-Normandie : le savonnier, l'aulne à feuille en cœur, le frêne à fleurs, les sorbiers.

Tous les arbres peuvent-ils pousser partout en Haute-Normandie ?

Non. Certains arbres exotiques ne résistent pas à nos gels hivernaux.

Exemples

Citrus (oranger, citronnier, etc.), cyprès de Provence, eucalyptus, pin maritime, pin parasol, plaqueminier (sauf peut-être en ville et dans la vallée de la Seine), séquoia toujours vert, lagerstroemia, olivier.

Chaque espèce – qu'elle soit indigène ou exotique – est plus ou moins adaptée à tel ou tel type de sol : humide ou sec,

léger ou lourd, calcaire ou siliceux, etc. Au moment de planter, il s'agit donc pour vous de faire le bon choix, et pas seulement en fonction de vos coups de cœur ! Le tableau de la page suivante donne la liste des essences rustiques dans la région et indique les situations où elles donneront le meilleur d'elles-mêmes. Il ne comprend que des arbres ornementaux ou fruitiers, plantés dans les jardins et les espaces verts en isolés, en bouquets ou en alignement, à l'exclusion des essences purement forestières ou champêtres.

L'arbre, ses particularités, ses besoins

- L'arbre peut satisfaire tous ses besoins à partir de l'eau et des éléments minéraux puisés dans le sol, de l'oxygène et du gaz carbonique prélevés dans l'atmosphère, à condition, bien sûr, que l'intensité de l'éclairement et la température ambiante soient suffisantes.
- L'arbre se distingue des autres végétaux notamment par ses dimensions, sa pérennité et les associations qu'il entretient avec des champignons (mycorhizes).
- L'architecture de l'arbre est l'œuvre d'interactions permanentes entre les racines et les extrémités de la couronne.
- L'arbre possède des facultés d'adaptation extraordinaires, en particulier celle de reformer les parties détruites.

Votre situation en Haute-Normandie

Plateau : climat frais et humide du fait de l'altitude ; sols fertiles, profonds, neutres ou légèrement acides, humides et plutôt compacts.

Vallée : climat globalement plus sec et plus doux qu'en plateau. On distingue le fond de vallée au sol humide, compact, souvent riche en chaux, et les « terrasses » sablonneuses et plutôt acides.

Coteau : à exposition sud, le climat y est quasi méditerranéen. À exposition nord, l'ambiance se rapproche de celle du plateau ou de la vallée, selon l'altitude. Le sol est en général calcaire.

Littoral : climat à hivers plus doux et étés plus frais que dans l'intérieur.

Ville : climat en général un peu plus chaud que dans la campagne environnante.

Les arbres peuvent-ils occasionner des nuisances ?

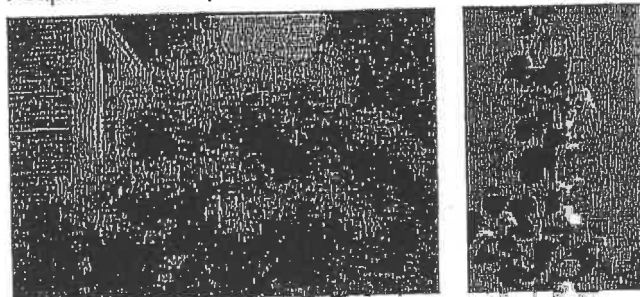
Oui, la plus grave étant la chute de branches, notamment chez les sujets âgés. Pour vous comme pour certains de vos voisins, la chute des feuilles de vos arbres, de leurs fruits ou de leurs samaras pourra, elle aussi, constituer une « nuisance »...

Exemples

Marronnier : chute des marrons et, chez les sujets âgés, chute de grosses branches en été.

Tilleul : miellat excrété en été par les pucerons présents sous les feuilles. Sans danger, mais désagréable si vous gardez votre voiture sous l'arbre.

Peupliers même jeunes : chute de branches.



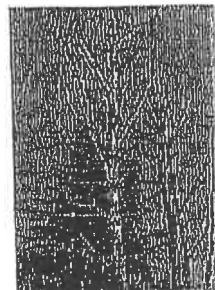
Deux essences de taille réduite à découvrir : le savonnier (à g.), l'arbre aux pochettes (à dr.).

Tailler, est-ce utile, voire indispensable ?

Oui, lorsque les arbres menacent la sécurité des personnes, ou s'il s'agit d'alignements taillés en rideau, ou bien encore pour les pommiers et poiriers conduits en cordon ou palmette (cf. livres spécialisés). Mais lorsqu'elle n'est pas pratiquée à bon escient, la taille ne peut avoir que des conséquences fâcheuses. D'abord sur le plan esthétique : on voit trop d'arbres massacrés sans raison, ramenés à l'état de tronc porteur de chicots. Mais aussi sur le plan de la santé de l'arbre : en effet, lorsque l'on supprime une partie importante de la couronne, on provoque du même coup la disparition à court terme du même volume de racines, et donc l'affaiblissement, voire le dépérissement de l'arbre. D'autre part, les plaies de taille importantes sont des portes d'entrée pour les microorganismes pathogènes, notamment les champignons responsables des pourritures.

L'étêtage, le ravalement, le rapprochement, bref, l'élagage drastique, n'a qu'un effet provisoire, car un arbre aura toujours tendance à retrouver sa taille et sa silhouette spécifi-

ques... à moins qu'il ne reste sans réaction mais défiguré. Cela dit, la taille peut se révéler positive si elle vise à rajeunir l'arbre et à prévenir la chute de branches. Elle consiste alors à ôter le bois mort, alléger les charpentières (grosses branches) de l'arbre, réduire la couronne de manière équilibrée, supprimer quelques branches gênantes. C'est ce qu'on appelle l'« élagage doux ». En dehors de cela, laissez vos arbres



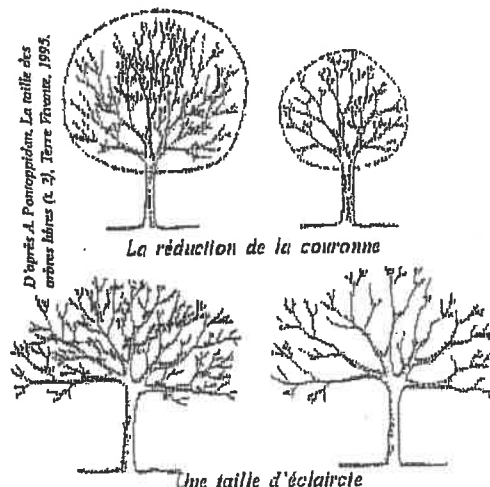
On voit trop d'arbres massacrés...

pousser, ou bien... abattez-les purement et simplement s'il s'avère qu'ils ne sont pas à leur place.

Comment tailler ?

Gardez à l'esprit que l'arbre est un être vivant : intervenir sur lui nécessite de maîtriser sa morphologie et sa physiologie. Toute erreur se paie à moyen ou long terme. Voilà pourquoi les meilleurs spécialistes conseillent maintenant une « taille douce », en-

core appelée « élagage raisonné ». Ce type d'intervention conserve à l'arbre sa forme typique, alors qu'après un élagage radical il est mutilé, ses branches sont transformées en moignons.



D'après A. Pontagnon. La taille des arbres libres (t. 2). Terre France, 1993.

L'arbre et la loi

• D'une manière générale, les arbres ne sont pas protégés par la loi. Chaque propriétaire peut donc abattre ou élaguer les siens comme bon lui semble. L'exception les arbres situés dans le périmètre de 500 m d'un monument classé, pour lesquels l'abattage ou toute autre pratique visant à les dégrader est soumis à l'autorisation de l'architecte des bâtiments de France. Sont également protégés les arbres éventuellement inscrits au Plan d'occupation des sols.

• **Problèmes de voisinage** L'article 671 du code civil indique que la distance séparant un arbre de la propriété voisine doit être de 2 mètres, sans préciser si l'on doit mesurer à partir de l'axe ou de la limite du tronc. Cette contrainte ne tient plus si le fonds a été partagé alors que l'arbre existait. Selon l'article 673 du code civil, votre voisin peut vous contraindre à couper toutes les branches (et même les racines) dépassant sur sa propriété. Il reste la possibilité de négocier à l'amiable une taille qui satisfait le voisin sans traumatiser l'arbre outre mesure.

Votre situation en Haute-Normandie

Plateau : climat frais et humide du fait de l'altitude ; sols fertiles, profonds, neutres ou légèrement acides, humides et plutôt compacts.

Vallée : climat globalement plus sec et plus doux qu'en plateau. On distingue le fond de vallée au sol humide, compact, souvent riche en chaux, et les « terrasses » sablonneuses et plutôt acides.

Coteau : à exposition sud, le climat y est quasi méditerranéen. À exposition nord, l'ambiance se rapproche de celle du plateau ou de la vallée, selon l'altitude. Le sol est en général calcaire.

Littoral : climat à hivers plus doux et étés plus frais que dans l'intérieur.

Ville : climat en général un peu plus chaud que dans la campagne environnante.

Les arbres peuvent-ils occasionner des nuisances ?

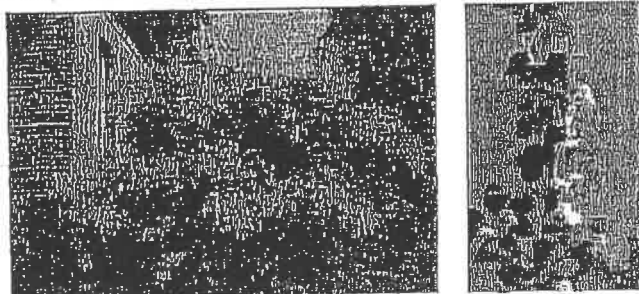
Oui, la plus grave étant la chute de branches, notamment chez les sujets âgés. Pour vous comme pour certains de vos voisins, la chute des feuilles de vos arbres, de leurs fruits ou de leurs samaras pourra, elle aussi, constituer une « nuisance »...

Exemples

Marronnier : chute des marrons et, chez les sujets âgés, chute de grosses branches en été.

Tilleul : miellat excrété en été par les pucerons présents sous les feuilles. Sans danger, mais désagréable si vous gardez votre voiture sous l'arbre.

Peupliers même jeunes : chute de branches.



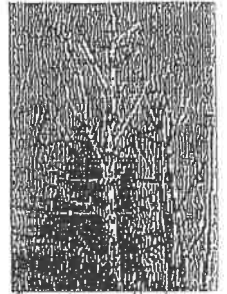
Deux essences de taille réduite à découvrir : le savonnier (à g.), l'arbre aux pochettes (à dr.).

Tailler, est-ce utile, voire indispensable ?

Oui, lorsque les arbres menacent la sécurité des personnes, ou s'il s'agit d'alignements taillés en rideau, ou bien encore pour les pommiers et poiriers conduits en cordon ou palmette (cf. livres spécialisés). Mais lorsqu'elle n'est pas pratiquée à bon escient, la taille ne peut avoir que des conséquences fâcheuses. D'abord sur le plan esthétique : on voit trop d'arbres massacrés sans raison, ramenés à l'état de tronc porteur de chicots. Mais aussi sur le plan de la santé de l'arbre : en effet, lorsque l'on supprime une partie importante de la couronne, on provoque du même coup la disparition à court terme du même volume de racines, et donc l'affaiblissement, voire le dépérissement de l'arbre. D'autre part, les plaies de taille importantes sont des portes d'entrée pour les microorganismes pathogènes, notamment les champignons responsables des pourritures.

L'étêtage, le ravalement, le rapprochement, bref, l'élagage drastique, n'a qu'un effet provisoire, car un arbre aura toujours tendance à retrouver sa taille et sa silhouette spécifi-

ques... à moins qu'il ne reste sans réaction mais défiguré. Cela dit, la taille peut se révéler positive si elle vise à rajeunir l'arbre et à prévenir la chute de branches. Elle consiste alors à ôter le bois mort, alléger les charpentières (grosses branches) de l'arbre, réduire la couronne de manière équilibrée, supprimer quelques branches gênantes. C'est ce qu'on appelle l'« élagage doux ». En dehors de cela, laissez vos arbres



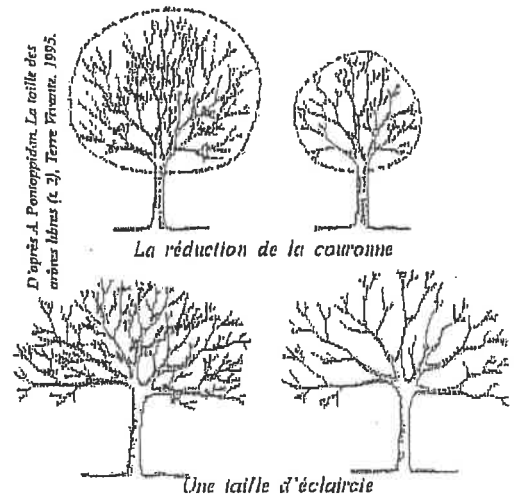
On voit trop d'arbres massacrés...

pousser, ou bien... abattez-les purement et simplement s'il s'avère qu'ils ne sont pas à leur place.

Comment tailler ?

Gardez à l'esprit que l'arbre est un être vivant : intervenir sur lui nécessite de maîtriser sa morphologie et sa physiologie. Toute erreur se paie à moyen ou long terme. Voilà pourquoi les meilleurs spécialistes conseillent maintenant une « taille douce », en-

core appelée « élagage raisonné ». Ce type d'intervention conserve à l'arbre sa forme typique, alors qu'après un élagage radical il est mutilé, ses branches sont transformées en moignons.



La réduction de la couronne

Une taille d'éclaircie

L'arbre et la loi

• D'une manière générale, les arbres ne sont pas protégés par la loi. Chaque propriétaire peut donc abattre ou élaguer les siens comme bon lui semble. Font exception les arbres situés dans le périmètre de 500 m d'un monument classé, pour lesquels l'abattage ou toute autre pratique visant à les dégrader est soumis à l'autorisation de l'architecte des bâtiments de France. Sont également protégés les arbres éventuellement inscrits au Plan d'occupation des sols.

• **Problèmes de voisinage** : l'article 671 du code civil indique que la distance séparant un arbre de la propriété voisine doit être de 2 mètres, sans préciser si l'on doit mesurer à partir de l'axe ou de la limite du tronc. Cette contrainte ne tient plus si le fonds a été partagé alors que l'arbre existait. Selon l'article 673 du code civil, votre voisin peut vous contraindre à couper toutes les branches (et même les racines) dépassant sur sa propriété. Il reste la possibilité de négocier à l'amiable une taille qui satisferait le voisin sans traumatiser l'arbre outre mesure.

La taille douce est pratiquée par les professionnels avec un équipement réduit (harnais, cordes), qui leur permet de se déplacer dans la ramure avec les techniques de la « grimpe ». Les entreprises qui proposent cette prestation sont de plus en plus nombreuses. Même si le temps d'intervention peut être plus long que pour un élagage classique, la formule se révèle plus économique car ne sera pas renouvelée avant quinze ou vingt ans, contre sept ou huit. Pour un très grand arbre, le prix peut dépasser 1 500 euros. Sur de petits arbres, vous pouvez intervenir vous-même en prenant toutes les mesures de sécurité requises.

Y a-t-il des périodes défavorables à l'élagage ?

Il faut éviter d'élaguer un arbre en automne et hiver, car alors les plaies resteront exposées pendant plusieurs mois aux germes de pourriture et aux insectes avant que ne commence le processus de cicatrisation naturelle. En juillet-août, si les opérations sont rendues plus difficiles par la présence de feuillage bien développé, la « descente de sève » favorise la cicatrisation. C'est finalement la période de réveil de la végétation (mars en Haute-Normandie) qui est la saison la plus favorable à un élagage important. L'élagage est également possible d'avril à juin, mais il perturbe alors la nidification des oiseaux.

Vous pouvez pratiquer vous-même un élagage léger à tout moment de l'année, à condition que les plaies les plus importantes (10 cm et plus de diamètre) soient immédiatement enduites de goudron de Norvège, d'un baume cicatrisant du commerce (type Lachalsam), ou bien encore d'un onguent confectionné avec de l'eau, de la terre argileuse et, si possible, de la bouse de vache. Appliquez le même traitement à toute plaie apparue sur le tronc ou les branches, après lissage à l'aide d'une lame bien affûtée (préférable à la scie). Il existe des scies dites « de jardinier », très pratiques car peu encombrantes et travaillant « en tirant », de même que des « sécateurs élagueurs » très puissants. Il n'est pas inutile de rappeler ici le danger représenté par le maniement de la tronçonneuse. Le nombre d'accidents est, hélas, très élevé. Suivez scrupuleusement les recommandations du fabricant.



Coupez juste au-dessus du bourrelet visible au niveau de l'empatiement.

de l'année, à condition que les plaies les plus importantes (10 cm et plus de diamètre) soient immédiatement enduites de goudron de Norvège, d'un baume cicatrisant du commerce (type Lachalsam), ou bien encore d'un onguent confectionné avec de l'eau, de la terre argileuse et, si possible, de la bouse de vache. Appliquez le même traitement à toute plaie apparue sur le tronc ou les branches, après lissage à l'aide d'une lame bien affûtée (préférable à la scie). Il existe des scies dites « de jardinier », très pratiques car peu encombrantes et travaillant « en tirant », de même que des « sécateurs élagueurs » très puissants. Il n'est pas inutile de rappeler ici le danger représenté par le maniement de la tronçonneuse. Le nombre d'accidents est, hélas, très élevé. Suivez scrupuleusement les recommandations du fabricant.

Vrais et faux signaux d'alerte

- **Tronc creux** : il est inutile – et même souvent nuisible – de chercher à curer ou à combler la cavité avec du ciment ou du plâtre. À la rigueur, empêchez l'arrivée d'eau dans la cavité à l'aide d'une protection de feutre bitumé fixée à l'aide de petits clous ;
- **Ecorce manquante** sur plus de la moitié du périmètre du tronc : l'arbre, dont la circulation de sève sera en partie supprimée, est condamné.
- **Grosses branches présentant des fissures longitudinales** : risque de chute brutale, notamment en été, moment où la masse de feuillage à supporter est la plus importante ;
- **Présence de colonies de champignons jaunes (amillaires)** à la base du tronc, ou de champignons en forme de console sur le tronc (polypores) : l'arbre est colonisé par des champignons qui sont en train de le faire pourrir. Il est condamné.
- **Présence de lierre** : cette plante n'est pas un parasite, mais elle représente un facteur de risque pour des arbres fragiles, car le feuillage persistant du lierre concurrence celui de l'arbre pour la lumière et augmente la prise au vent. Sans supprimer le lierre complètement – car il est précieux, notamment pour les oiseaux et les abeilles –, limitez-le en hauteur.
- **Présence de gui** : selon les régions, on ne retrouve pas cette plante parasite sur les mêmes essences. Tout propriétaire est astreint par le code rural d'enlever le gui de ses arbres afin d'éviter sa propagation. Même si cet usage s'est un peu perdu, il n'est pas sans intérêt. Coupez toutes les touffes de gui et, si possible, ôtez les sucoirs à l'aide d'une lame bien affûtée.
- **Chute prématurée des feuilles** : la cause en est le plus souvent climatique, comme, par exemple, une sécheresse prononcée. Cela correspond à une réaction de défense de l'arbre.
- **Présence de galles sur les feuilles** : aucun danger ! Il s'agit de la manifestation (courante) du parasitisme par certaines petites guêpes (cynips) ou autres insectes.



Amillaires au pied d'un pommier : l'arbre est condamné.

Élaguez en douceur

Taillez toujours juste au-dessus d'une branche latérale pouvant servir de tire-sève. Les moignons ou chicots, outre qu'ils sont disgracieux, sont appelés à pourrir ou à se garnir d'un grand nombre de pousses mal venues.

Préférez les coupes obliques aux coupes perpendiculairement à l'axe de la branche.

Lors d'une suppression de branche, coupez juste au-dessus du bourrelet visible au niveau de l'empatiement. Ainsi, la cicatrisation se fera mieux.

Ne coupez pas une grosse branche en une seule fois, c'est dangereux pour vous comme pour l'arbre. Tronçonnez-la en plusieurs morceaux à partir de l'extrémité.



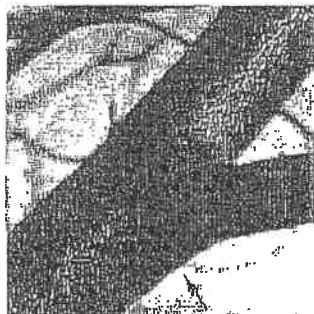
Couper au niveau d'un tire-sève évite l'apparition d'un chicot avec multiples ramifications. D'après J. Chiffon et J.-P. Thorez, *Arbre et jardin*, Sang de la terre, 2000.

La taille douce est pratiquée par les professionnels avec un équipement réduit (harnais, cordes), qui leur permet de se déplacer dans la ramure avec les techniques de la « grimpe ». Les entreprises qui proposent cette prestation sont de plus en plus nombreuses. Même si le temps d'intervention peut être plus long que pour un élagage classique, la formule se révèle plus économique car ne sera pas renouvelée avant quinze ou vingt ans, contre sept ou huit. Pour un très grand arbre, le prix peut dépasser 1 500 euros. Sur de petits arbres, vous pouvez intervenir vous-même en prenant toutes les mesures de sécurité requises.

Y a-t-il des périodes défavorables à l'élagage ?

Il faut éviter d'élaguer un arbre en automne et hiver, car alors les plaies resteront exposées pendant plusieurs mois aux germes de pourriture et aux insectes avant que ne commence le processus de cicatrisation naturelle. En juillet-août, si les opérations sont rendues plus difficiles par la présence de feuillage bien développé, la « descente de sève » favorise la cicatrisation. C'est finalement la période de réveil de la végétation (mars en Haute-Normandie) qui est la saison la plus favorable à un élagage important. L'élagage est également possible d'avril à juin, mais il perturbe alors la nidification des oiseaux.

Vous pouvez pratiquer vous-même un élagage léger à tout moment



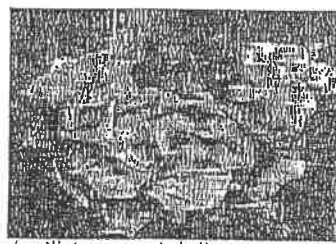
Coupez juste au-dessus du bourrelet visible au niveau de l'empattement.

de l'année, à condition que les plaies les plus importantes (10 cm et plus de diamètre) soient immédiatement enduites de goudron de Norvège, d'un baume cicatrisant du commerce (type Lachbalsam), ou bien encore d'un onguent confectionné avec de l'eau, de la terre argileuse et, si possible, de la bouse de vache. Appliquez le même traitement à toute plaie apparue sur le tronc ou les branches, après lissage à l'aide d'une lame bien affûtée (préférable à la scie). Il existe des scies dites « de jardinier », très pratiques car peu encombrantes et travaillant « en tirant », de même que des « sécateurs élagueurs » très puissants. Il n'est pas inutile de rappeler ici le danger représenté par le maniement de la tronçonneuse. Le nombre d'accidents est, hélas, très élevé. Suivez scrupuleusement les recommandations du fabricant.

« Connaitre pour agir » est une publication de l'Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie, Clotilde Desbœufs, 8, allée Daniel Lavalée, 76000 Rouen. <http://www.arenormandie.fr>
Tél : 02 35 09 20 00 - ARDEN
Photos : J.-P. Thorez / ARDEN, Les entrepreneurs du paysage (élagueur)
© ARDEN 2004. Reproduction, même partielle, interdite sans autorisation de l'éditeur.

Vrais et faux signaux d'alerte

- **Tronc creux** : Il est inutile — et même souvent nuisible — de chercher à curer ou à combler la cavité avec du ciment ou du plâtre. À la rigueur, empêchez l'arrivée d'eau dans la cavité à l'aide d'une protection de feutre bitumé fixée à l'aide de petits clous ;
- **Ecorce manquante sur plus de la moitié du périmètre du tronc** : l'arbre, dont la circulation de sève sera en partie supprimée, est condamné.
- **Grosses branches présentant des fissures longitudinales** : risque de chute brutale, notamment en été, moment où la masse de feuillage à supporter est la plus importante ;
- **Présence de colonies de champignons jaunes (amillaires) à la base du tronc, ou de champignons en forme de console sur le tronc (polypores)** : l'arbre est colonisé par des champignons qui sont en train de le faire pourrir. Il est condamné.
- **Présence de lierre** : cette plante n'est pas un parasite, mais elle représente un facteur de risque pour des arbres fragiles, car le feuillage persistant du lierre concurrence celui de l'arbre pour la lumière et augmente la prise au vent. Sans supprimer le lierre complètement — car il est précieux, notamment pour les oiseaux et les abeilles —, limitez-le en hauteur.
- **Présence de gui** : selon les régions, on ne retrouve pas cette plante parasite sur les mêmes essences. Tout propriétaire est astreint par le code rural d'enlever le gui de ses arbres afin d'éviter sa propagation. Même si cet usage s'est un peu perdu, il n'est pas sans intérêt. Coupez toutes les touffes de gui et, si possible, ôtez les sucoirs à l'aide d'une lame bien affûtée.
- **Chute prématurée des feuilles** : la cause en est le plus souvent climatique, comme, par exemple, une sécheresse prononcée. Cela correspond à une réaction de défense de l'arbre.
- **Présence de galles sur les feuilles** : aucun danger ! Il s'agit de la manifestation (courante) du parasitisme par certaines petites guêpes (cynips) ou autres insectes.



Amillaires au pied d'un pommier : l'arbre est condamné.

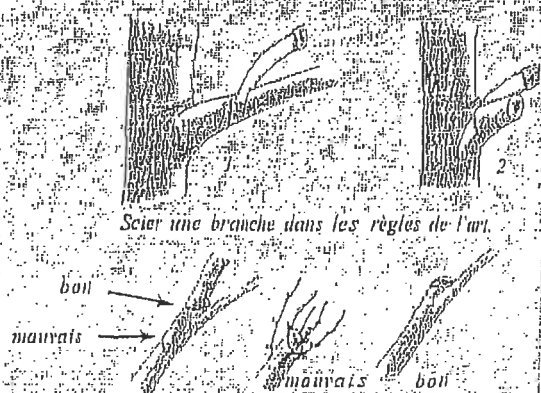
Élaguez en douceur

Taillez toujours juste au-dessus d'une branche latérale pouvant servir de tire-sève. Les moignons ou chicots, outre qu'ils sont disgracieux, sont appelés à pourrir ou à se garnir d'un grand nombre de pousses mal venues.

Préférez les coupes obliques aux coupes perpendiculaires à l'axe de la branche.

Lors d'une suppression de branche, coupez juste au-dessus du bourrelet visible au niveau de l'empattement. Ainsi, la cicatrisation se fera mieux.

Ne coupez pas une grosse branche en une seule fois, c'est dangereux pour vous comme pour l'arbre. Tronçonnez-la en plusieurs morceaux à partir de l'extrémité.



Couper au niveau d'un tire-sève évite l'apparition d'un chicot avec multiples ramifications.
D'après J. Chabot et J.-P. Thorez, *Brochant au quotidien, Sages de la terre*, 2000.

	France	Alsace	Alsace	Alsace	Alsace	Alsace	Alsace	Alsace	Alsace
	Alsace	Alsace	Alsace	Alsace	Alsace	Alsace	Alsace	Alsace	Alsace
Panicum	+	0	+	+	X	X	+	X	
Panicum	++	+	+	0	+	+	+	X	Nu pas telles en en France car us panmixa
Panicum	+++	+	+	+	0	+	+	0	Non reconnaissance
Panicum	++	+	+	+	+	+	+	X	
Panicum	+++	0	+	0	0	X	+	+	
Panicum	+	+	+	+	+	+	+	+	
Panicum	+	+	+	+	+	X	+	X	
Panicum	+	+	+	+	+	+	X	+	
Panicum à l'épave	+	+	+	0	0	X	+	+	
Panicum	+	+	+	+	+	+	+	0	
Panicum	+	+	+	+	+	+	+	0	
Panicum	++	+	+	+	+	+	+	X	Dégénération
Panicum	++	+	+	0	0	X	+	+	
Panicum	+	+	0	0	+	X	+	X	
Panicum	+	+	+	+	0	X	X	X	
Panicum (toutes esp.)	+++	+	+	+	+	+	+	+	
Panicum	++	+	0	+	+	X	+	X	Tel en outre-mer
Panicum	+++	+	+	0	0	X	+	+	Tel en outre-mer car détail d'usage
Confiance									
Panicum	++	+	+	+	0	X	+	0	
Panicum	+++	+	+	+	+	+	+	X	
Panicum	++	0	+	+	0	0	+	X	
Panicum	+++	0	+	0	0	X	+	+	Bord des eaux d'eau
Panicum	+++	0	+	0	0	X	+	X	Bord des eaux d'eau
Panicum	+++	+	+	+	0	X	X	+	Sépin de Mod le plus commun ; inadapté en isolé
Panicum	++	+	0	+	+	X	+	+	
Panicum	+++	+	+	0	0	X	X	0	
Panicum	+++	+	+	+	+	X	+	X	Environ les récentes
Panicum	++	+	+	+	+	X	+	+	
Panicum	++	+	+	+	+	X	0	+	Tel en isolé
Panicum	++	+	+	0	0	X	X	+	Id.
Panicum	++	+	+	0	0	X	+	+	Id.
Panicum	+++	0	0	+	+	+	+	0	
Panicum	+++	+	+	+	+	+	+	0	
Panicum	+	+	+	+	+	X	+	0	
Panicum	+++	+	0	+	0	0	+	0	Sépin de Mod inadapté en isolé
Panicum	+++	+	0	+	+	?	?	0	Sépin de Mod
Panicum	+++	+	0	+	0	X	+	0	
Panicum	+++	+	+	+	0	0	+	0	Le genre des confiance
Panicum	+	+	+	0	0	+	+	+	
Panicum	++	+	+	0	0	+	+	+	
Panicum	++	+	+	0	0	+	+	+	

Hauteur à l'âge adulte

† Moins de 10 m
 ** Entre 10 et 20 m

ND : il existe chez certaines espèces des formes naines ou piqueuses dont la taille est inférieure.

Résistance à la talle

•	Bonne
0	Mauvaise
X	Incertaine

Situation

- * favorable ou possible
- 0 Défavorable
- X Incertitude

[illegible][illegible]

Hauicun à l'ase oculte

Moins de 10 m

• Entre 10 et 20 m

Plus de 20
NB : l'avis est en cours

moins ou pleurées dont la talle est inférieure.

Resistance à la taille

* Donne

0 Αθηνά

X Incertain

Situation

* Favorable ou possible

0 Défavorable

X Incertitude